



MARCHE DU 1ER MARS

Val-de-Travers, commune d'honneur

Mardi 29 février 1848 : « une estafette nous apporta au Val-de-Travers la nouvelle de ce qui s'était passé au Locle. À mesure qu'elle quittait un village, les patriotes prenaient les armes, confectionnaient des cartouches, organisaient des postes et se préparaient aux événements »

Mercredi 1^{er} mars 1848 : « vers deux heures du matin, je me rendis à pied à Fleurier, par un temps épouvantable (...). Je convins avec Balsier (...) qu'une cinquantaine d'hommes partiraient de Fleurier dès le matin, se renforceraient à Buttes d'une centaine de patriotes, iraient successivement désarmer La Côte-aux-Fées, Les Verrières et Les Bayard (...). Le reste des hommes devait se préparer à marcher sur Neuchâtel (...).

Ils se formèrent en colonne sous le commandement de l'officier Peseux pour marcher contre Neuchâtel et allèrent bivouaquer à Rochefort, où ils arrivèrent dans la soirée du 1^{er} mars (...). Pendant la nuit, les patriotes apprirent que le château était occupé par la colonne des Montagnes et que le Vignoble n'avait pas encore bougé mais qu'il était favorable au mouvement. Au point du jour, la colonne du Val-de-Travers se mit en marche. Elle entra à Neuchâtel à sept heures du matin, au moment même où une salve d'artillerie tirée de la terrasse du Château saluait l'avènement de la république. »

Ces extraits des Mémoires politiques de Louis Grandpierre, ancien conseiller d'État, illustrent l'implication de notre région dans l'avènement de la république en ce premier mars 1848. 177 ans plus tard, notre commune sera commune d'honneur pour la 40^e marche de commémoration et ce sera aussi l'occasion de célébrer le même jour le 20^e anniversaire de la libéralisation de l'absinthe.

Alors rejoignez la marche, au départ de Môtiers à 8 h 30, pour rejoindre Neuchâtel vers 17 h et profitez des festivités avec l'apéritif offert par notre commune, avec notre fontaine à absinthe géante installée sur le parvis de la Collégiale et en présence de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

Renseignements complémentaires sur
www.marchedupremiermars.ch •

POLICE NEUCHÂTELOISE ET SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ : PATROUILLES PÉDESTRES CONJOINTES

Dans le prolongement de l'action « Café avec un agent » qui a eu lieu à plusieurs reprises dans les établissements publics de notre commune entre 2021 et 2023, le service communal de sécurité de proximité et de prévention incendie s'associe avec la police neuchâteloise pour se rapprocher à nouveau des citoyennes et des citoyens.

Depuis le mois de janvier et jusqu'à la fin de l'année, les deux entités patrouilleront régulièrement à pied dans les villages et lors de manifestations publiques. L'idée est de se faire connaître et de garder le contact avec vous toutes et tous. Les agents cantonaux et communaux seront donc à votre disposition, alors n'hésitez pas à aller à leur rencontre !

La prochaine sortie conjointe aura lieu le lundi de la rentrée scolaire après la semaine de relâche du 1^{er} mars. •

CULTURE

ORESTE PELLEGRINI

Oreste Pellegrini, né en 1961 et originaire de Berge, incarne l'artiste engagé dans une quête profonde de l'émotion et de la nature. En 1990, il réalise une performance spectaculaire dans les gorges de l'Areuse, où il suspend une toile colorée dans la falaise, uniquement accessible par escalade.

Cet acte audacieux témoigne de sa passion pour l'art et son respect immense pour la nature. Son art devient une forme de thérapie, un moyen de canaliser et de partager ses émotions.

Oreste Pellegrini croit profondément que l'art touche l'âme, et considère chaque œuvre comme un cadeau à ceux qui ressentent cette énergie.

Un homme au sourire lumineux, qui, par son travail, nous invite à redécouvrir la beauté du monde. •



(6/25)



INFORMATIONS PRATIQUES

TAILLE DES HAIES ET/OU DES BRANCHES D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur. Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4m50 doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquent la signalisation.

Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation.

Les bornes hydrantes seront accessibles en tout temps. Un délai échéant au lundi 31 mars 2025, est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais.



ANNONCES

FÊTE DU 24 FÉVRIER

Lundi, la traditionnelle fête du 24 Février sera célébrée à Fleurier, dans la salle de conférence du Collège Longereuse dès 18 heures. Après la cérémonie qui nous permettra de découvrir le citoyen d'honneur 2025, la levée des bans de l'absinthe communale et diverses animations musicales, chacun aura la possibilité de se restaurer dans le hall du collège de Longereuse.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Le Conseil communal met au concours :
• un poste d'animateur·trice socioculturel·le responsable à 60% (Centre de jeunesse Barak)
Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NE-MONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bienfonds	Descriptions
Noiraigue – Rue de l'Areuse 1a	03.03.2025	805	Rénovation d'un bâtiment industriel
Travers – Rue des Moulins 28	03.03.2025	2156	Assainissement de la toiture
Saint-Sulpice – Rue des Fosseaux 9	10.03.2025	1634	Halle d'exposition – Bâtiment existant
Boveresse – Rue du Stand 7	10.03.2025	1006	Transformation fenêtre en porte-fenêtre, mise en conformité couvert et création terrasse
Travers – Les Crosats-Dessous 1	10.03.2025	2396	Démolition d'une remise
Boveresse – La Verpillère 8	17.03.2025	1053	Conformité de l'aménagement extérieur, transformation d'une villa
Fleurier – Rue des Moulins 26	17.03.2025	3637	Pose d'un couvert métallique sur une station carburant